

DÉCISION DE BUREAU

Nombre de membres du bureau : 25
Nombre de membres présents : 23
Nombre de votants : 23
Date de la convocation : 24 août 2023
Date de publication : 07 septembre 2023

Membres présents :

Monsieur Jean-Pascal FICHERE	Monsieur Jean-Philippe LEFEVRE	Monsieur Maurice HOFFMANN
Madame Claire BOURGEOIS-REPUBLIQUE	Monsieur Thierry GAUTHRAY-GUYENET	Madame Joëlle LEPETZ
Monsieur Jean-Michel DAUBIGNEY	Monsieur Christophe MONNERET	Madame Isabelle MANGIN
Madame Nathalie JEANNET	Monsieur Jean-Yves ROY	Monsieur Jacques PECHINOT
Monsieur Olivier MEUGIN	Madame Séverine CALINON	Monsieur Julien STOLZ
Monsieur Bernard GUERRIN	Monsieur Jean-Luc CROISERAT	Madame Hélène THEVENIN
Monsieur Grégory SOLDAVINI	Monsieur Jean-Baptiste GAGNOUX	Monsieur Dominique TRONCIN
Monsieur Gérard FERNOUX-COUTENET	Madame Marie-Rose GUIBELIN	

Membres excusés :

Monsieur Dominique MICHAUD	Monsieur Thomas RYAT
----------------------------	----------------------

Décision DB33/23

Objet : Convention de mise à disposition de locaux au sein de la bibliothèque Mauricette Rafin à Dole au profit de l'association Les Loisirs Populaires Dolois

La bibliothèque Mauricette Rafin, située à Dole dans le quartier du Poiset, appartient au réseau de Lecture Publique de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole depuis 2012. Elle partage ses locaux avec les Loisirs Populaires Dolois qui ont en charge l'animation du Centre Social L'Escale. Ils occupent le 1^{er} étage du bâtiment alors que la bibliothèque occupe le rez-de-chaussée.

La collectivité souhaite mettre en place un partenariat avec l'association Les Loisirs Populaires Dolois afin qu'ils puissent disposer des locaux de la bibliothèque pour proposer des actions autour du livre et de la lecture. L'occupation des lieux est définie sur des jours et créneaux horaires précis en dehors des horaires d'ouverture de la bibliothèque.

Ce partenariat vise à renforcer le lien existant entre les acteurs du centre social à destination de tous les publics et la bibliothèque, notamment en matière d'ouverture à la lecture.

Cette convention est établie pour une durée d'un an à compter du 1^{er} septembre 2023, renouvelable tacitement dans la limite de 3 ans.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE :

- **D'APPROUVER** les termes de la convention de mise à disposition des locaux au sein de la bibliothèque Mauricette-Rafin au profit de l'association Les Loisirs Populaires Dolois,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention ci-annexée ainsi que toute pièce se rapportant à la présente décision.

SCRUTIN

POUR : 23

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

Une copie de la présente décision sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Moyens et Ressources / Finances
- Pôle Actions Culturelles / Médiathèques
- Loisirs Populaires Dolois

*Fait à Dole, le 31 août 2023.
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,*



Jean-Pascal FICHÈRE.